



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2024-686

Objet : Rue Jean Vinouze (partie comprise entre la rue de la Porte et la rue Marcel Quercia)
Circulation alternée (par panneaux « B15/C18 »)

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 20 septembre 2024 présentée par la SA AGROMARAIS TALENT'EA – ZI de la Gare – 56220 Saint Jacut les Pins, afin de réaliser des travaux d'élagage,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu, rue Jean Vinouze (dans sa partie comprise entre la rue de la Porte et la rue Marcel Quercia), d'alterner la circulation des véhicules (par panneaux « B15/C18 »), à compter du mercredi 16 octobre 2024, à partir de 8h00 et ce jusqu'au jeudi 17 octobre 2024 à 13h00,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue Jean Vinouze (dans sa partie comprise entre la rue de la Porte et la rue Marcel Quercia), la circulation des véhicules sera alternée (par panneaux « B15/C18 »), à compter du mercredi 16 octobre 2024, à partir de 8h00 et ce jusqu'au jeudi 17 octobre 2024 à 13h00.

ARTICLE 2 : La SA AGROMARAIS TALENT'EA sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les déviations et les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 10 octobre 2024

Pour le Maire

André Croguennec

Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

